

# Recyclage des bateaux. Une éco-redevance sur les ventes

Flore Limantour

Dans tous les ports, au fond des jardins... des bateaux de plaisance en bout de course gisent, abandonnés.

L'amendement Dantec voté mardi au Sénat prévoit une éco-contribution au niveau des fabricants dès 2017 pour financer une filière structurée de recyclage.



Photo Le Télégramme

À ce jour, c'est le dernier propriétaire du bateau qui en finance l'enlèvement et le recyclage. Prohibitif pour certains, le coût de l'opération favorise les abandons. « Une filière de recyclage structurée, c'est la réponse à une vraie préoccupation », estime Brieuc Morin. Le directeur de la Sellor gère sept ports dans la rade de Lorient. Soit près de 3.000 bateaux « dont 1 % pose problème et quelques-uns sont proches de couler. Les propriétaires ont disparu ou sont insolvables. C'est donc à nous que revient la charge de la destruction ! ». Les chantiers navals de stockage et d'entretien se retrouvent confronter au même problème. Des bateaux, dont les propriétaires ne donnent plus signe de vie, mobilisent une partie de leur espace foncier et plombent leur trésorerie.

À l'unanimité, les professionnels du nautisme se prononcent pour une destruction-recyclage obligatoire

qui résoudra en partie la pénurie des places aux pontons, la pollution visuelle et environnementale liée au vieillissement des coques en composite. Ronan Colin, de la société Les Recycleurs bretons, le rappelle : « 20.000 bateaux de plaisance arrivent en fin de vie chaque année. Et le mouvement devrait s'accélérer avec les voiliers des années 70, grande période de la plaisance sans moteur ».

## Désaccord sur l'éco-redevance

En revanche, l'éco-redevance ne fait pas l'unanimité. Le sénateur (EELV) Ronan Dantec évoque les autres produits dont les filières de recyclage ont été organisées selon le principe pollueur-payeur... Mais l'Aper déplore le mode de financement retenu. À la demande de la Fédération des industries du nautisme, cette association a mis en place un début de filière de recyclage. Elle prévient : « Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous

les bateaux abandonnés vont être envoyés au recyclage. Et l'éco-redevance sur les bateaux neufs ne suffira pas ». Autre grief : « Depuis 2008, on se trouve sur un marché du nautisme tendu. En augmentant le coût de fabrication, on va subir la concurrence européenne ». L'Aper préférerait donc un système d'assurance obligatoire : « Le coût serait lissé sur les propriétaires successifs et deviendrait indolore ».

Pour les Recycleurs bretons : « Les industriels du nautisme veulent encore faire traîner le dossier ». Comme Ronan Dantec, ils mettent en avant les emplois qui pourront être créés. Et ils relativisent le coût : moins de 0,1 % du prix d'achat d'un bateau neuf pour un recyclage. La loi n'est pas encore définitivement votée. Elle devrait l'être en repassant par l'Assemblée nationale. Ensuite, les négociations iront bon train pour élaborer le décret d'application.